

Notre objectif est de lutter contre le projet "multi-filières" et de faire valoir des solutions alternatives, pour maintenir une qualité de vie à la Réunion. Les choix faits par le Conseil Général doivent nous faire réagir: **deux incinérateurs** sont prévus à La Réunion.

DANGER POUR L'ENVIRONNEMENT

En brûlant les déchets, le feu produit **des fumées toxiques** : les Unités de Valorisation Energétiques (UVE) multiplient par 9 le risque de cancers à leur voisinage. Les fumées dispersent une quantité importante de particules cancérigènes (dont les dioxines) qui échappent aux filtres, vont venir polluer l'air, l'eau, les terres et se retrouver dans notre alimentation. Elles détruisent les écosystèmes agricoles et les forêts. Enfin, l'incinérateur contribue à l'effet de serre par le CO2.

Des déchets toxiques :

1/3 des déchets est imbrûlé, et se retrouve en résidus ultra-polluants qui devront être enfouis. Ce sont des concentrés hautement toxiques qu'il faut stabiliser par des méthodes coûteuses puis enfouir dans des Centres d'Enfouissement Technique de classe 1 (CET1). Il n'existe pas de CET1 à La Réunion car il n'y a pas de terrain argileux; pourtant, il est prévu de créer sur notre île au moins un site de stockage pour ces déchets dangereux. Aucun enfouissement n'étant totalement étanche, les infiltrations finiraient par entraîner ces matières polluantes dans les

nappes phréatiques ou dans la mer, et cette pollution peut se retrouver dans la nature, les cultures et notre assiette.

La mobilisation des médecins :

Contre ce danger, le Professeur Belpomme, cancérologue à l'Hôpital Européen Georges Pompidou à Paris, a mobilisé les médecins métropolitains et réunionnais avec un collectif de 534 médecins. A la Réunion, en 2009, un collectif de 60 médecins a rappelé que *"le conseil national de l'ordre des médecins a demandé un moratoire sur ces équipements lors du Grenelle de l'environnement. Même les nouvelles générations d'incinérateurs ne peuvent pas être certifiées sans risque"* (extrait de la lettre de l'Association Réunionnaise Médicale Santé Environnement (ARMSE). **L'implantation d'un incinérateur serait contradictoire par rapport à l'image d'île Verte de La Réunion.**

DANGER POUR LE RECYCLAGE

En signant le marché de la gestion des déchets, les élus locaux démissionnent de leur mission de réflexion et d'organisation du traitement de nos déchets, car l'impératif des industriels sera d'amortir leur investissement puis d'en assurer des bénéfices. D'autres alternatives seront abandonnées et mettront en danger les filières de recyclage déjà en place. L'Europe a voté l'interdiction de l'implantation d'incinérateurs à partir de 2020 car, à cette date, il sera **obligatoire** de recycler tout ce qui est recyclable.

GOUFFRE FINANCIER

Notre argent part en fumée... Un incinérateur est un investissement lourd, qui engage les collectivités sur 30 ans. Et cette filière n'offre que peu d'emplois contrairement aux alternatives.

DES ALTERNATIVES CREDIBLES

Les déchets sont un des symptômes de nos sociétés industrielles et de nos choix de vie. Le volume de déchets est à 510 kg/an/hab en France (ADEME source PNUD 2010) et de 600Kg/an/hab à la Réunion en 2010, en comptant les déchets verts. Dans notre île, la croissance démographique, les mutations sociales et comportementales, le choix d'un mode de développement productiviste reposant sur l'augmentation permanente des importations ont conduit à une hausse du volume des déchets. Aujourd'hui, la situation est extrêmement tendue en ce qui concerne la capacité des collectivités à faire face à la production et à l'accumulation croissante des déchets. Les centres d'enfouissement sont saturés, mais quelles dispositions ont été prises il y a 10 ans pour ne pas en arriver là ? Il est aujourd'hui urgent de suivre la règle des 5 R (refuser, réduire, réutiliser, réparer, recycler) permettant de réduire le volume des déchets.

Refuser

La quasi-totalité des produits de la vie courante sont importés, emballés, sur-

emballés, générateurs de déchets. Refuser le suremballage c'est d'abord consommer "péi" et éviter le coût et la pollution des transports.

Réduire les déchets

L'incinération des déchets est une mauvaise réponse à une question mal posée, la question n'étant pas «QUE FAIRE DES DECHETS?» mais «COMMENT NE PAS EN FAIRE?»

- élaborer une charte qui inciterait les importateurs/distributeurs à privilégier la mise sur le marché de produits éco-conçus pour mieux les recycler,
- lutter contre l'obsolescence programmée (ensemble des techniques visant à réduire la durée de vie ou d'utilisation du produit afin d'en augmenter le taux de remplacement),
- installer des secteurs de désempallage à la sortie des hypermarchés.
- développer les filières REP (responsabilité élargie au producteur), basées sur le principe pollueur-payeur.

Réutiliser et réparer les déchets

Encourager le secteur de la réparation, des recycleries, des ressourceries, ...

Recycler les déchets

Environ 84% des déchets vont en décharge et 16% seulement sont valorisés, contre 30% en métropole. Le traitement des déchets

d'enfouissement est en mélange, ce qui est aberrant. Les coûts des matières premières sont à la hausse et les prix récents à la tonne (l'acier à 140 €, l'aluminium à 450 €, les plastiques à 200 €) montrent que nos déchets sont un trésor. Certaines collectivités, en Allemagne et aux États Unis, parviennent à recycler 90% de leurs déchets. A la Réunion, on pourrait arriver à recycler 80% du contenu de nos poubelles à condition de développer le tri.

- en donnant une valeur résiduelle à certains objets, surtout quand ils sont très polluants (par exemple: 20€ la batterie, 150€ les carcasses de voitures qui encombrant les parkings ...)

- l'adoption de la redevance incitative, au poids ou à la levée, avec correctif social, à la place de la taxe injuste d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM). Le système de part variable en fonction de la taille de la maison et du volume des déchets serait plus juste pour celui qui fait des efforts pour diminuer le contenu de sa poubelle.

Nous rappelons la Charte d'engagement signée par la CASud (sous la présidence de Didier Robert), la CIVIS et le TCO le 21 septembre 2012 qui stipule explicitement :

"Nous refusons catégoriquement et solennellement (...) le tout incinérateur des déchets bruts qui demeure aujourd'hui une solution non acceptée par l'opinion publique et non adaptée à nos enjeux publics".

Ne jetez pas ce tract sur la voie publique et partagez le avec votre famille et vos ami(e)s.



NOU VEU PA L'INSINERATEUR

facebook.com/ReunionZeroDechet

fr.zerodechet974.wikia.com

